

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 28/08/2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à CHAUVIN Pascal
CROUZET Rémi donne pouvoir à LAMOURY Michelle
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laëtitia donne pouvoir à GREA Pascale

Absents : PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : LAMOURY Michelle

Rédacteur du compte rendu : NATIVEL Isabelle

Ouverture de séance : 20h

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. GALLIFET pour sa participation au conseil municipal.

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Modification des limites de la commune sur la RD126 portant déclassement d'une partie de voie communale
 - Avis conforme – ZAEnR
 - Choix du prestataire – Travaux Combe Biera
 - Schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement du centre bourg et mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et accompagnement de démarches participatives : attribution du marché
 - Choix du prestataire – apaisement de la circulation secteur Métras/Combettes
 - Choix du prestataire – accès PMR salle associative
 - Subvention aux associations

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-09-06 / 01

MODIFICATION DES LIMITES DE LA COMMUNE SUR LA RD126 PORTANT DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour le conseil municipal de procéder au classement ou au déclassement d'une voie comprise dans le domaine public, généralement pour procéder à son aliénation ou pour l'incorporer aux chemins ruraux. Ce classement est prévu par le code de la voirie routière (art. L 141-3). Le déclassement fait perdre à la voie en cause les garanties (imprescriptibilité en particulier) que donne un tel classement.

La procédure comporte un vote explicite du conseil municipal, les délibérations concernant le classement ou le déclassement étant dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art. L141-3 du code de la voirie routière).

Vu la demande de déplacement du point d'entrée du bourg, route de St Jean de Bournay, formulée par le conseil départemental de l'Isère,

Considérant que cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la modification ci-après :

Dénomination et localisation	Longueur de voirie communale déclassée
Déplacement du point d'entrée du Bourg – Rte de St Jean de Bournay Ancien PR : PR5+717 Nouveau PR : PR5+792	75 mètres

Le tableau de classement de la voirie communale sera modifié en conséquence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** le déclassement d'une partie de voie communale conformément au tableau présenté ci-dessus
- **PRECISE** que la longueur de voirie déclassée est de 75 mètres
- **FIXE** la longueur de voies communales à 42 664 mètres moins 75 mètres, soit un total de 42 589 mètres
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

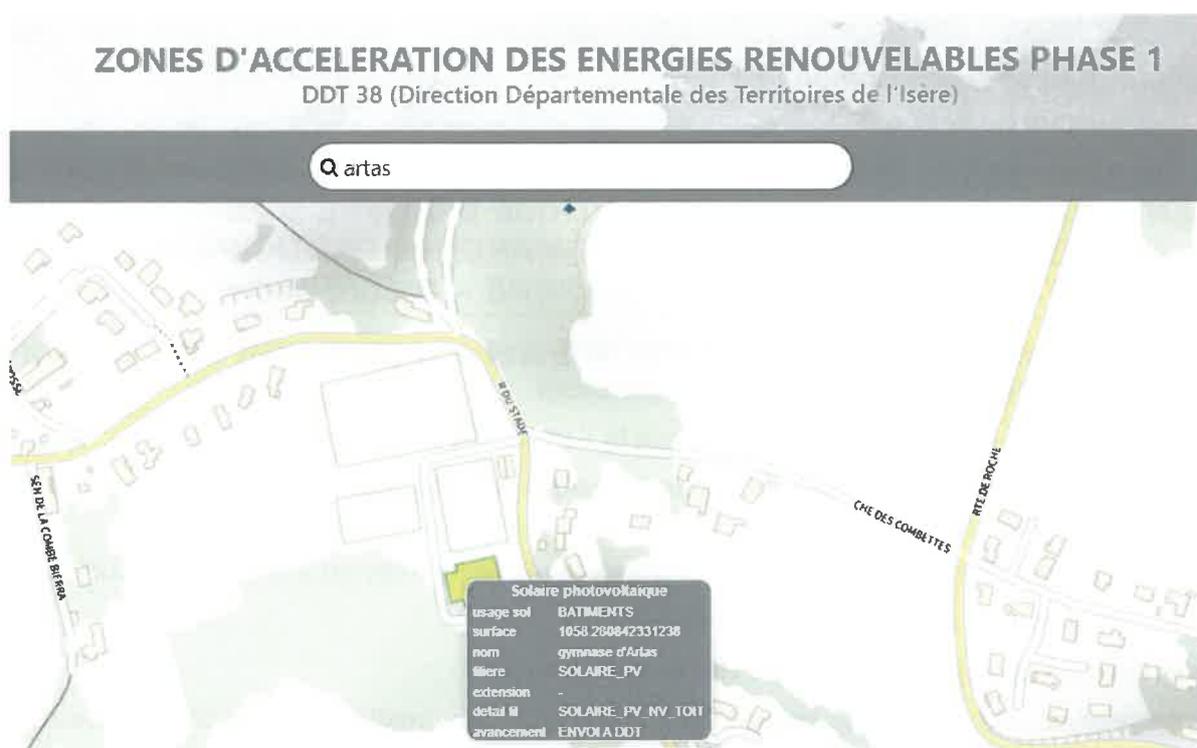
Pour information = le taux de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est lié à ce linéaire voirie.

AVIS CONFORME - ZAE nR

Vu la délibération n° D2023-12-13-01 en date du 13 décembre 2023 définissant la Zone d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) pour la commune d'ARTAS,

Vu le projet d'arrêté portant arrêt de la cartographie des ZAE nR ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental transmis par la préfecture de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, en date du 11 juillet 2024,

Considérant que la zone retenue pour la commune d'ARTAS correspond à celle définie par la délibération précitée :



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- EMET un avis conforme sur le projet d'arrêté portant arrêt de la cartographie des ZAE nR ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental

CHOIX DU PRESTATAIRE – COMBE BIERA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux.

Vu la délibération n° D2024-04-18/07 confiant la mission d'AMO de ce projet à l'entreprise ICDF,

Une consultation a donc été lancée le 12 juillet 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 28 août 2024 à 12h.

4 entreprises ont été consultées.

2 offres ont été reçues.

Après analyse de ces propositions, la commission d'appel d'offres réunie le 5/09/2024 propose de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
GACHET TP	CHAMPIER	76 448 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise GACHET TP pour un montant total HT de 76 448 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Aucune subvention n'a été accordée par l'agence de l'eau pour ce projet.

Délibération n° D 2024-09-06 / 04

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE BOURG ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ESPACES PUBLICS ET ACCOMPAGNEMENT DE DEMARCHES PARTICIPATIVES : ATTRIBUTION DU MARCHE – Accord cadre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail engagé, en lien avec le CAUE, sur l'aménagement et le fonctionnement du centre bourg.

Un appel d'offres en deux phases a été lancé le 7 juin 2024 :

- Une première phase de candidatures, suite à laquelle trois entreprises ont été retenues : LADANUM, TOPOSCOPE et ZEPPELIN
- Une seconde phase de remise des offres ; date limite fixée au 2 septembre 2024 à 12h.
- Audition des candidats le 5 septembre 2024

La commission d'appel d'offres a été réunie ce même jour.

Après analyse des différentes propositions et audition des candidats, il est proposé de retenir le groupement suivant :

Entreprise	Commune
TOPOSCOPE (Paysage Urbanisme Architecture)	LYON
AGS DEVELOPPEMENT (Ingénierie VRD)	DECINES CHARPIEU

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer l'accord cadre mixte avec le groupement TOPOSCOPE / AGS DEVELOPPEMENT pour le « Schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement du centre bourg et mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et accompagnement de démarches participatives ».
- **PREND ACTE** que la mission totale, maîtrise d'œuvre comprise, ne pourra excéder **150 000 € HT** conformément au cahier des charges du présent marché.

Délibération n° D 2024-09-06 / 05

**CHOIX DU PRESTATAIRE – APAISEMENT DE LA CIRCULATION
SECTEUR METRAS / COMBETTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'apaisement de la circulation sur le secteur Métras / Combettes.

Vu la délibération n°D2024-07-12/05 portant demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour ce projet,

Vu l'appel d'offres lancé le 3 mai 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2024 à 17 heures.

1 offre a été reçue et est conforme à l'estimation.

Il est donc proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – ETS ISARDROME	BOURGOIN JALLIEU	90 459.25 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total HT de 90 459.25 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-09-06 / 06

CHOIX DU PRESTATAIRE – ACCES PMR SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement pour l'accès PMR à la salle associative.

Vu la délibération n°D2024-07-12/06 portant demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour ce projet,

Vu l'appel d'offres lancé le 3 mai 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 14 juin 2024 à 17 heures.

1 offre a été reçue et est inférieure à l'estimation.

Il est donc proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – ETS ISARDROME	BOURGOIN JALLIEU	75 043.55 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise EIFFAGE pour un montant total HT de 75 043.55 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Julien ROUSSILLON : il faudra s'interroger sur le fait de laisser ou non la voie de contournement ouverte à tous ou de la fermer par une barrière.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu le nouveau règlement d'attribution des subventions à compter de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° D2024-03-06/06 en date du 6 mars 2024 fixant les subventions socle des associations dont le dossier était complet au 4 mars 2024,

Considérant les éléments reçus au 6 septembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les subventions « socle » comme suit :

ASSOCIATION	Montant
Club Soleil d'Automne	100 €
Artas Basket Club	100 €
Gala	100 €
Au fil d'Artas	100 €
TOTAL	400 €

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.
➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Nous sommes en attente de la commission vie associative pour l'attribution de subventions aux associations « socle B ». Ces subventions seront présentées en octobre 2024.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES AU MAIRE**

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
13/06/2024	IC ELEC	Réparation panneaux solaires mairie	540.00 €
29/06/2024	NOGUERAS Jean-Michel	Travaux peinture : Passés de toit église, maison des associations et réfection des fenêtres cantine	5 482.70 €
10/07/2024	BROCHIER	Réfection Auvent en polycarbonate	24 022.00 €
10/07/2024	FOUSSIER	Cylindre supplémentaire restaurant scolaire	524.00 €
11/07/2024	CUMIN TP	Remise en forme parking restaurant scolaire	7 887.00 €

11/07/2024	CUMIN TP	Travaux voirie	15 974.00 €
12/07/2024	JOCTEUR	Clôture l'Aberay + panneaux rigide jeux place de la mairie	1 525.00€
16/07/2024	APOLYPRO	Entretien vitrerie	1 345.00 €
18/07/2024	ORAPI	Fournitures Entretien	1 188.56 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152410041	BARON Vincent	2106 chemin du Barroz	Remplacement charpente	31/05/2024	Refusée le 01/08/2024
DP0380152410049	BUCHET-BULLY Renée	530 route du Stade	Division de parcelles	26/06/2024	Accordée le 05/07/2024
DP0380152410052	PIGNARD Lionel	279 chemin de Mollie et Tout Vent	Installation photovoltaïque	04/07/2024	Accordée le 05/07/2024
DP0380152410053	Association Palombie	1 impasse de la Glacière	Piscine	04/07/2024	Refusée le 01/08/2024
DP0380152410056	BOUVIER Pierre	7 chemin des Granges	Changement de menuiseries	17/07/2024	Accordée le 06/08/2024
DP0380152410060	ENEDIS	Rue du Stade	Implantation d'un poste de distribution	31/07/2024	Accordée le 07/08/2024
DP0380152410061	GONZALEZ Mathieu	403 chemin des Merlières	Cabanon de jardin	01/08/2024	Accordée le 07/08/2024
DP0380152410032	CHABANNE Jean-Claude	40 route du Revollet	Réfection toiture et changement porte de garage	07/05/2024	Sans suite le 19/08/2024
DP0380152410033	FAVRE NOVEL Joseph	960 chemin de la Petite Fôret	Pose d'un portail	15/05/2024	Refusée le 01/08/2024
DP0380152410047	PEYROLA Catherine	505 route du Revollet	Pose portail et portillon, destruction mur de clôture et création nouveau mur de clôture	21/06/2024	Accordée le 20/08/2024
DP0380152410063	RODRIGUEZ Léa et FARIA Maxime	431 chemin du Reculet	Parement façade garage	12/08/2024	Accordée le 20/08/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152410005	SANCHEZ Jean-Dominique	170 chemin des Combettes	Maison avec garage et piscine	20/02/2024	Accordé le 23/07/2024
PC0380152410008	KOCA Yilmaz	529 chemin des Combettes	Maison avec piscine	05/03/2024	Accordé le 12/07/2024
PC0380152410015	DAMET Alexis et BIGALET Faustine	360 rue du Métras	Maison avec garage intégré	15/06/2024	Accordé le 05/07/2024
PC0380152410016	FELIX Paul	360 rue du Métras	Maison en L	09/07/2024	Accordé le 08/08/2024

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines

Recrutement services techniques

Le jury a eu lieu. Une seconde phase d'entretiens s'est déroulée fin août. Nous sommes actuellement en attente de la réponse du candidat pressenti.

Un agent en arrêt de travail semaine 36.

Travaux

Ecole – Groupe 2

Les travaux de la toiture photovoltaïque, clôture du groupe 2 et point d'apport volontaire sont terminés.

Toiture mairie

La rénovation de la toiture mairie est terminée.

Ecole – Groupe 1 et maternelle

Les travaux de reprise du sol du couloir sont terminés.

La rénovation de la salle informatique a été effectuée cet été.

Un démoussage toiture a été réalisé.

Photovoltaïque stade

Intervention ENEDIS et SEEYOUSUN prévues début octobre.

Dépose de l'ancienne clôture du stade en septembre. La nouvelle sera reprise après la pose des panneaux photovoltaïques.

Dossiers

Projets et travaux 2024/2025

Beaucoup de travaux vont débiter :

- o Projet centre bourg / concertation et étude du projet
- o Eglise (restitution diagnostic le 29/09)
- o Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Il est souhaité une bonne mobilisation des élus sur ces sujets ; des groupes de travail seront constitués.

Contrats entretien chauffage/rafraichissement

Une consultation est en cours ; elle a été lancée le 20/08 et les entreprises ont jusqu'au 10/10/2024 pour déposer leur offre.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est prévue le 11/10/2024

Signalisation voiries départementales CD53 et 126

Demande de reprise par le conseil départemental de l'Isère. Nous attendons des informations.

Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Projet commun avec les communes de St Jean de Bournay et Chatonnay.

Suite à la rencontre avec la DDT, Bièvre Isère prépare une délibération avant fin 2024.

Tènement immobilier Bar Restaurant + Ex-Carillo

Discussion et réflexion d'aménagements potentiels.

Informations

11 novembre : Projet d'animation en cours de préparation.

FNACA : remerciements pour la subvention exceptionnelle.

OM/PAV : les aménagements des nouvelles plateformes sont terminés. Il reste à finaliser le secteur de la Grande Forêt. Pas de solution foncière trouvée au Barroz. Bièvre Isère nous a informé de l'arrêt de la collecte en porte à porte et du passage en point d'apport volontaire à compter de fin septembre 2024.

Une réunion publique d'information aura lieu le 18 septembre 2024 à Artas.

Fibre : ERT Technologie en chantier sur la commune pour la pose de la fibre.

Effectifs scolaires : 186 enfants – 69 en maternelle et 117 en élémentaire.

Calendrier des fêtes : un calendrier transposé par rapport à l'année précédente a été transmis aux associations pour avis.

Agenda

07/09	10h	Forum des associations
09/09	20h30	Réunion bulletin municipal
10/09	14h	Rdv avec le SIRRA pour la Combe Biera
12/09	08h	Rdv avec le conseil départemental et le délégataire pour la fibre
18/09	19h30	Réunion publique OM/PAV
19/09	09h-12h	Réunion de lancement du projet Centre Bourg
20/09	18h30	Médaille du travail Gérard Roussillon
26/09	14h	Rdv restitution Eglise par Isshin
01/10	08h30	AGEDEN : schéma énergie plateau scolaire
01/10	18h	Conférence de territoire
11/10	09h	CAO contrat entretien chauffage / climatisation
12/10	08h30	Congrès Maire et adjoints à Crolles
25/10	20h	Conseil municipal

Le planning prévisionnel des conseils municipaux 2025 a été diffusé.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pascal CHAUVIN

- Journées du patrimoine : exposition Grange Chevrotière
 - o le 21/09 à 10h30 : conférence sur les cadrans solaires
 - o Vernissage de l'exposition le 21/09 à 17h

Baptiste GUILLAUD

Petits parcs pour enfants : il lui a été remonté qu'il n'y a pas de toilettes sur ces sites.

La commune est très bien dotée en nombre de toilettes publiques. Une communication va être refaite dans ce sens.

Michelle LAMOURY

Portes ouvertes au périscolaire mardi 17/09 à 17h : visite des locaux, rencontre avec le personnel et le traiteur Guillaud

Portes ouvertes au SMICTOM de Penol (site de traitement et de revalorisation des déchets ménagers) le 20/09 pour les élus et le 21/09 pour le public

Suzanne GUETAT

Le point d'eau du cimetière sert parfois de toilettage canin. Une vigilance va être exercée sur le point d'eau.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance,
M. LAMOURY

